

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-752

présenté par

M. Chenu, M. Aliot, M. Bilde, M. Evrard, Mme Le Pen et M. Pajot

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0
Conseil économique, social et environnemental	0	20 000 000
<i>Dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	0	17 000 000
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0
Haut Conseil des finances publiques	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	20 000 000
<b>SOLDE</b>	-20 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le CESE, troisième assemblée constitutionnelle coûte fort cher et son utilité fortement est à juste titre fortement contestée, sans parler de la légitimité de ces membres.... Cet amendement propose donc une économie de 20M€ en préparant la disparition progressive du CESE.

Cet amendement propose donc de supprimer 15M€ sur l'action 01 et 5 M€ sur l'action 02